

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction; avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 AOUT

## COMITÉ CONSERVATEUR DE Maine-et-Loire.

Le Comité conservateur a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2<sup>e</sup> étage. Les Bureaux sont ouverts dès à présent de midi à 3 heures. Pendant la période électorale, ils le seront en permanence.

### LETTRE ÉLECTORALE

Monsieur le directeur,  
La Chambre infâme, comme l'appelait M. Loiseau, a vécu. Dans quelques heures, les portes du Palais-Bourbon seront fermées; adieu paniers, vendanges sont faites! En quatre années, les opportunistes ont trafiqué, spéculé, disposé à leur gré de l'or et du sang de la France... Cette bande de jouisseurs avait pour devise: profitons du moment, la vie est courte; *vita fugax!* Leur premier maître qui connaissait bien les hommes, Gambetta, s'était fait une cour composée des renégats de la Royauté et de l'Empire dont il payait le dévouement à beaux deniers; il avait aussi des fidèles qu'il avait sauvés de la misère. Gambetta fut le dieu de la République laïque et obligatoire. Sa grande éloquence, sa courtoisie envers les conservateurs qu'il s'efforçait de gagner à la cause républicaine, en avait fait, pour le parti monarchique, un adversaire redoutable, presque invincible. Lorsque le dictateur mourut, ses lieutenants se disputèrent son héritage. Alexandre disait: Il appartient au plus digne! L'héritage de Gambetta est échu à l'homme le plus impopulaire, et ce n'est pas peu dire, du gouvernement insurrectionnel du 4 septembre, à M. Jules Ferry, conspirateur, maudit par la population parisienne, pendant le siège de 1870.

Ferry fut d'abord l'implacable adversaire de Gambetta; il fut le principal artisan des manœuvres ourdies à l'Élysée avec les ferrystes pour renverser le fameux Grand Ministère, qui dura deux mois!

M. Gambetta ne pardonna jamais cette félonie à M. Jules Ferry, qui lui devait sa fortune politique. Mais par son audace dans une Assemblée dont la majorité se composait de sous-vétérinaires, de sots, d'intrigants, M. Jules Ferry réussit aussi bien à s'imposer à M. Grévy qu'à la majorité gambettiste, et lorsqu'il se fût emparé du pouvoir, Jules Ferry, disposant des fonds secrets, des places, des faveurs, se fit tout comme son ancien adversaire Gambetta une majorité, un parti docile. Il réussit même où Gambetta avait piteusement échoué, et l'on vit des journaux inféodés au dictateur, après avoir traîné dans la boue M. Jules Ferry, l'encenser et en faire leur idole.

Jules Ferry avait conclu un pacte avec ses complices: A vous toutes les faveurs; à vos agents électoraux les fonctions bien rétribuées, la croix de la Légion d'Honneur; je vous livre le Trésor public, les préfectures, les ambassades. A votre tour, vous voterez tout ce que je vous demanderai. Vous voterez au doigt et à l'œil! J'irai au Tonkin, j'irai à Pékin, j'irai à Madagascar, vous sacrifierez à mon ambition la vie de 45,000 soldats, que vous importe, c'est le sang des autres! Vous viderez les caisses du Trésor public, vous me donnerez un demi-milliard, vous me livrez la flotte, l'armée. Le Parlement, ce sera moi! Lorsque j'apparaîtrai à la tribune, sans cravache (je vous fais cette concession), vous irez au-devant de mes désirs, vous voterez de confiance, et pour vous récompenser, je vous livre la France comme un pays conquis: pilliez, détruisez, vous serez toujours les maîtres tant que j'eserai votre maître! Et l'orgie a duré quatre ans! la banqueroute et le déshonneur pour la France isolée, désarmée, voilà le bilan de la politique opportuniste.

Ah! ne vous plaignez pas, contribuables, patriotes trop crédules, braves gens désillus-

sionnés! vous n'en avez pas le droit, vous n'avez plus que le droit de vous venger des traîtres qui vous ont dépouillés, trompés!

Demain ces mêmes hommes vont comparaître devant vous: rappelez-vous ce qu'ils étaient quand vous les avez tirés du néant; voyez ce qu'ils sont aujourd'hui grâce à vous! Celui-ci alla chercher fortune en Espagne, il n'y trouva que la faillite, il écla-boussa aujourd'hui les passants honnêtes avec son huit-ressorts. Il est cinq fois millionnaire. Celui-là serait encore un commissionnaire en marchandises besogneux, sans la protection de M. Gambetta, à qui il rendit des services sans nombre; et M. X..., qui en 1871, député à l'Assemblée nationale, habitait une chambre meublée au prix de 35 fr. par mois, qui est aujourd'hui un châtelain, et M. Y..., petit employé de magasin de porcelaines, qui achète des immeubles d'un million sur ses économies de député!...

Voyons, brave habitant de la campagne, qui que tu sois, républicain ou conservateur, toi qui travailles douze heures par jour, du 1<sup>er</sup> janvier à la Saint-Sylvestre, sans joindre les deux bouts, n'exerceras-tu ton droit de vote que pour enrichir ces bohèmes, venus nus de la province, et qui s'en vont mis comme des princes? N'es-tu pas las d'enrichir des bavards, des fainéants, qui te promettaient la paix et qui t'ont donné la guerre, qui te promettaient la réduction des impôts, et un éminent économiste républicain, M. Germain, a démontré que depuis 1881 le budget des dépenses s'est accru de 600 millions par an?

Ils vont reparaitre devant toi, honnête paysan, l'homme du pays par excellence; ils vont encore mentir; mais répond à celui-ci: Toi, tu as déserté ton étude de notaire parce que les clients la désertaient; tu t'es improvisé député grâce à nos illusions; tu as menti, retourné à ton étude. Toi, médecin sans malades, tu as voté toutes les augmentations de dépenses, tu nous as fait une note d'apothicaire! Toi, tu étais criblé de dettes il y a cinq ans, et tu as un hôtel à Paris, château en province, ton affaire est faite. Toi, tu t'es servi de ton mandat pour être

fondateur des cercles où abondent les grecs. Toi, tu es administrateur de sociétés financières véreuses; le docteur Vernhes, un vieux républicain déporté en 1850, vous a tous jugés à la tribune par ces paroles: « Vous n'êtes que des jouisseurs, qui, pour avoir un portefeuille et des places, avez médié la protection de Bismark!... »

Electeurs des campagnes, vous qui formez les deux tiers du corps électoral, voulez-vous la guerre aux quatre coins du monde? Votez pour M. Ferry et ses complices. Voulez-vous payer le double des impôts? votez, votez pour les républicains; voulez-vous continuer la guerre en Chine, à Madagascar; voulez-vous livrer la France à l'Allemagne en désorganisant l'armée, en vidant nos arsenaux, en sacrifiant notre flotte pour le Tonkin? Votez pour les républicains! Mais cette fois la France sera morte, et c'est vous qui lui aurez donné le coup de grâce!

### Chronique générale.

Une disette absolue de nouvelles; les commissions en chômage; quelques ombres errantes dans les couloirs de la Chambre des députés; et, en séance, 70 députés faisant le sieste; tel était samedi l'aspect de la Chambre. Cette pauvre Chambre est entrée dans la période comateuse; encore vingt-quatre heures et elle aura terminé sa peu brillante existence. Puisse-t-elle ne pas ressusciter!

Qui prétendait que le ministère Brisson n'était pas l'exécuteur testamentaire du cabinet Ferry?

Au début de la séance de samedi est venue la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 624,720 francs, sur l'exercice 1885, pour l'organisation de la colonie d'Obeck et du protectorat de la France sur Adjuv-Tah et les territoires voisins jusqu'à Gublet-Karah.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

### DEUXIÈME PARTIE

V. — LE MARI ET LA FEMME (Suite)

En voyant l'effet qu'elle produisait, Clémence éprouva une joie immense, qui lui parut racheter toutes les tortures passées; mais il ne lui suffisait pas de produire sur son mari une impression passagère, elle voulait lui faire craindre un nouvel et plus sérieux abandon.

Il lui fallait faire naître dans son cœur un amour réel et solide, semblable à celui, tout d'admiration, qu'elle ressentait elle-même pour lui.

Lucien entra et s'approcha d'elle. — Vous avez désiré me voir, et j'en ai été bien aise moi-même, monsieur, dit la jeune femme en indiquant un siège au visiteur. J'ai à me faire pardonner mon indiscrétion et ma grande hardiesse, d'avoir osé m'installer dans votre maison en votre absence et sans votre autorisation.

Lucien s'inclina respectueusement sans répondre. Cette attitude enhardit la jeune femme.

— Je vais vous paraître bien singulière et bien

extraordinaire, continua-t-elle. Mais, malgré votre présence, qui devrait me faire fuir, je voudrais obtenir de vous la permission de rester encore sous votre toit.

— Oh! madame, je n'aurais osé vous y inviter; mais votre demande me comble de joie, répondit vivement le jeune homme.

— Est-ce que vous allez vous établir ici définitivement? demanda Clémence.

Le front de Lucien se rembrunit.

— Non, madame, répondit-il presque brusquement. Je suis même obligé de repartir dès ce soir; mais, si vous le permettez, je reviendrai aussi souvent que cela me sera possible.

La jeune femme ne put retenir un mouvement de joie, qui n'échappa point à son mari. — N'était-ce pas pour lui l'indice qu'il ne déplaisait point à cette étrangère, vers laquelle il se sentait lui-même entraîné avec toute la passion de sa nature fougueuse et sans frein.

Il importait si peu à Clémence qu'il s'en aperçût, qu'elle reprit avec un ton gracieux:

— Mais loin de désirer que ma présence soit un obstacle à votre séjour dans votre maison, je souhaite, au contraire, qu'elle vous y attire quelquefois.

C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter la vanité de M. Sauvatre, déjà persuadé, et plus qu'il ne fallait, de sa valeur et de son mérite.

Dès ce moment, Clémence devenait une attrac-

tion et un but nouveau dans la vie ambitieuse et pleine de désordres qui avait été la sienne jusqu'à ce jour.

Ce fut donc avec un chagrin presque réel, et le désir le plus ardent de revenir le plus tôt qu'il lui sera possible, que, le soir, lorsque la nuit commençait à se faire noire, il remonta à cheval pour reprendre la route par laquelle il était arrivé dans la matinée.

— Quand dois-je vous attendre de nouveau, maître? interrogea le vieux Jérémie en amenant à Lucien le cheval que celui-ci venait de demander. — Je ne sais, répondit M. Sauvatre. Je puis m'éloigner pour longtemps, comme il est possible que mes visites ici soient fréquentes et courtes; il est nécessaire que l'on m'attende toujours.

Jérémie inclina la tête et lâcha la bride que Lucien venait de saisir.

Avant de s'éloigner, il tourna une dernière fois la tête du côté de la chambre où était Clémence.

Celle-ci, sans chercher à se cacher, répondit gracieusement au salut du jeune homme, qui s'éloigna le cœur enflammé par un amour dont il n'avait pas encore connu la puissance.

### VI. — PROJETS

Pendant que le bonheur semblait planer et revenir sur la maison abandonnée, la tristesse et le malheur s'étaient établis dans le vieux château des

Ollwiller, de manière à en écarter toute pensée joyeuse.

Tante Victorine, Marthe et le vieux professeur, que rien n'aurait pu contraindre à abandonner ses amies, erraient comme des ombres dans ces grandes salles désertes, où leurs pas résonnaient seuls au milieu d'un silence qui assombrissait encore les pensées.

Cependant, un matin, une grande joie, la seule sur laquelle ils pussent compter désormais, leur fut apportée par une lettre arrivant de Paris.

C'était le bien-aimé Henri qui annonçait son arrivée pour le lendemain.

Le malheureux jeune homme, obligé, par son option pour la France, de vivre presque toujours loin de son pays et de ses plus chères affections, s'était établi à Paris, ce centre où tout arrive, pour s'y sentir plus isolé et pour vivre toujours avec son cœur, au milieu de celles qu'il avait été forcé d'abandonner.

Mais de très-fréquentes visites, dont la longueur équivalait parfois à un séjour durable, lui faisaient oublier qu'il n'était plus que l'hôte bien-aimé du vieux château d'Ollwiller.

Marthe seule, malgré ce qu'en pensait tante Victorine, ne semblait éprouver aucune joie lorsque arrivaient les visites d'Henri.

Elle le reconnaissait et l'accueillait sans répugnance; mais ses témoignages d'affection sem-

De droite et de gauche on demandait au gouvernement s'il s'agissait de voter l'établissement d'un protectorat nouveau, et, par conséquent, d'abriter sous l'autorisation parlementaire, sournoisement escamotée, une nouvelle aventure coloniale de la politique opportuniste.

La Chambre, résolue à voter le crédit pour dépôt de charbon à Phock, se montrait peu disposée à voter le protectorat.

Le gouvernement n'a pas osé répondre franchement à cette demande. Alors, au moment du vote, M. Laroche-Joubert a réclamé la division des deux paragraphes de l'article 1<sup>er</sup>. Le gouvernement, prévoyant une défaite, s'est décidé alors à avouer que réprover le protectorat, existant déjà en fait, serait imposer une recule de la part de nos nationaux, etc., etc. Toujours le même boniment! Bref, au scrutin public, la Chambre ne s'est pas trouvée en nombre. Et voilà comment, sous la République, on engage les Chambres et le pays dans une aventure dont on ne peut connaître les conséquences et les graves dangers!

Le Sénat a expédié, en une séance de quelques heures, les budgets de la justice, de l'Algérie et de la Tunisie, des affaires étrangères, de l'intérieur, des postes et télégraphes, de la marine et des colonies, de l'instruction publique, des beaux-arts, des cultes et du commerce.

Malgré une énergique protestation de M. Lucien Brun, 148 voix contre 98 ont maintenu une réduction votée par la Chambre, qui supprime 54 vicaires à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

Les opportunistes sont mécontents de l'aplatissement auquel M. Ferry s'est exposé sur le terrain de la politique coloniale; on prétend même que plusieurs anciens gambettistes étaient résolus à rompre ouvertement, par des révélations écrasantes portées à la tribune, avec l'ex-président du conseil. Le mécontentement des nouveaux ministériels contre l'indécision, la faiblesse, l'insuffisance de M. Brisson est non moins vif.

Dans les gauches avancées, on a trouvé que M. Clémenceau s'est imprudemment lancé dans les considérations de politique extérieure qui ne résisteraient pas à l'examen du plus modeste diplomate.

Que disiez! M. Clémenceau joue à l'homme d'Etat.

## LINGE SALE

Napoléon I<sup>er</sup> disait que les gens propres devaient laver leur linge sale en famille.

Les républicains préfèrent parfois laver le leur en public: affaire de goût et d'habitude.

C'est la semaine dernière, à la Chambre, devant une affluence considérable, qu'ils ont procédé à cette opération.

Il y avait beaucoup de linge et il était bien sale.

On s'est fortement en... hurlé entre radicaux et opportunistes: Ça été une seconde édition de la fameuse scène de l'Assommoir où Gervaise relève les jupes de la grande Virginie et lui administre à grands coups de baltoir la correction que vous savez.

A la Chambre comme au lavoir, la galerie s'est bien amusée.

Ce qu'on a échangé de gros mots entre républicains est incalculable: On a failli aussi échanger des horions. Quelle irréfutable preuve de la « concentration des forces républicaines! »

Nous avons vu le moment où le fougueux Langlois, dont les boucles toutes blanches voltigent à la moindre variation de l'atmosphère parlementaire, allait se prendre aux cheveux avec le jeune et hirsute Clovis Hugues, le rempart du Midi.

Ce fut tout juste si la lutte à mains plates n'eut pas lieu en pleine enceinte de la Chambre; elle n'est, dit-on, que différée, et l'on pense que le spectacle en sera donné à la prochaine foire de Neuilly, dans la baraque de l'illustre Marseille.

Le blanchisseur Clémenceau a tordu, battu, aplati Ferry le Tonkinois: il n'a pas réussi à le rendre propre. Ce n'était pas possible, et, d'ailleurs, il n'y tenait guère.

On est un peu revenu au calme avec une déclaration absolument plate et vide de M. Brisson.

A la dernière séance, le pépétier Ferry, par une manœuvre déloyale, mais habile, avait solidarisé le ministère tombé le 30 mars avec le ministère qui lui a succédé.

Ce n'était pas là une phrase de rencontre ou un argument improvisé; c'était tout un système en vue des élections prochaines, et le discours entier n'avait, de toute évidence, été fait que pour laisser entendre au pays que, depuis le 30 mars, il n'y avait rien de changé en France, qu'il n'y avait qu'un opportuniste de plus au ministère, M. Brisson.

— Mes successeurs ou moi, disait clairement l'homme du Tonkin, c'est exactement la même chose.

Un des côtés intéressants de la séance du 30 juillet était de savoir si le président actuel du conseil allait subir ou répudier cette promiscuité compromettante.

« Nous allons voir enfin, disait dans le Radical M. Henry Maret, si les ministres sont capables de résolution, s'ils ont une politique quelconque ou si ce ne sont que des imbéciles. »

Eh bien, on a vu, on a entendu M. Brisson et M. Henry Maret doit être fixé: je ne dirai pas que les ministres « ne sont que des imbéciles » — bien qu'après les gros mots de la séance du 30 juillet, celui-ci ait presque le droit de cité parlementaire, — mais il est certain « qu'ils n'ont aucune politique », même « quelconque ».

L'équivoque que M. Ferry a cherché à établir dans son immense harangue de l'avant-veille, n'a pas été dissipée; la manœuvre qu'il avait imaginé n'a pas été déjouée.

M. Brisson n'a su ou n'a osé ni accepter ni décliner sa honteuse solidarité avec le Tonkinois. Il a laissé subsister l'équivoque

et, par là même, il a fait le jeu du Ferry: à vrai dire, nous n'attendions pas mieux de ce faux puritain et de ce faux radical.

Et Madagascar? Les crédits ont été votés, la chose va de soi, mais il reste entendu que c'est la prochaine Chambre qui aura la tâche de résoudre une question qu'elle n'aura pas soulevée et dont de stupides retards rendent chaque jour la solution plus difficile.

En un mot, M. de Freycinet s'en tient au statu quo. C'est une faute, c'est un crime de plus.

Le statu quo, la situation provisoire qu'on entend conserver, revient simplement à dire que provisoirement nos malheureux soldats continueront à être décimés par les fièvres; que, provisoirement, les survivants continueront à être assiégés sur les points du littoral qu'ils occupent; que, provisoirement, les Howas poursuivront leur éducation, militaire et recevront tous les renforts qu'il plaira aux Anglais de leur envoyer!

C'est beau, le provisoire! Et comme le corps expéditionnaire, officiers, marins et soldats, doit être fier de penser que, si on l'abandonne et si on le laisse mourir à petit feu, c'est afin de permettre à MM. les opportunistes de déclarer — sans trop mentir — aux électeurs que nous ne sommes pas provisoirement en guerre à Madagascar!

GEORGES HULLARD.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> août.

La seconde journée de la liquidation est aussi calme que l'avait été la première: Les rentes françaises, aussitôt après l'établissement des cours de compensation, retombent dans leur calme habituel. Cependant le 3 0/0 est assez ferme à 81.22 1/2, le 4 1/2 à 110.12 1/2.

L'action du Crédit Foncier de France est très-ferme à 1.325. Les opérations de cet établissement sont en notable progression ainsi que le démontre le chiffre des bénéfices acquis au 30 juin.

De toutes les valeurs à lots, celles du Crédit Foncier sont les plus avantageuses. Elles sont au-dessous du pair et par conséquent lorsqu'une obligation sort au tirage le porteur a toujours un bénéfice il n'en est pas de même pour les obligations Ville de Paris.

L'avis officiel de la répartition des obligations de l'Ouest-Algérien porte que 996.858 obligations ont été demandées par 41.985 souscripteurs. Il y avait 58.687 titres à placer. Il sera alloué 2 1/4 0/0 des souscriptions, toute fraction donnant droit à une obligation.

Ce beau succès fait honneur à la Société Générale et doit l'encourager à persévérer dans la voie où sa clientèle la suit de confiance.

Très-belle réussite également pour la Banque de Paris et des Pays-Bas avec les obligations de chemins de fer Autrichiens qui font déjà 2 fr. de prime.

L'accueil fait à l'Emprunt Egyptien 3 0/0 garanti par les grandes puissances a dépassé toutes les espérances. Il a été couvert une vingtaine de fois.

Le Crédit Lyonnais est complètement délaissé. La Foncière Lyonnaise est absolument dépossédée à Ospedaletti par le récent arrêt de la cour de Gênes.

Les Chemins de fer sont calmes.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques.

et sortit de sa torpeur.

— Que me voulez-vous? dit-elle en attachant ses yeux sur Gertrude.

— Rien qu'une chose qui peut t'être agréable, mon enfant, reprit tante Victorine. M. Schull nous propose d'aller demain à une fête champêtre, où tu trouveras peut-être quelques anciens amis et des connaissances. Veux-tu que nous y allions?

La jeune fille eut un éclair dans le regard.

— Y sera-t-il aussi, lui? demanda-t-elle.

— Vous le voyez, dit tante Victorine en se retournant vers le professeur, il n'y a aucun espoir d'amélioration possible; n'allons donc pas nous exposer à un scandale et peut-être à quelque nouveau malheur.

Mais, cette fois, la question n'était plus à décider entre M. Schull et M<sup>lle</sup> Ollwiller. Marthe était entrée dans la partie, et il ne pouvait plus être question de la volonté de sa tante et du professeur.

La jeune fille s'était levée; l'œil animé et la poitrine haletante, elle regardait les trois personnes qui l'entouraient avec un air de défi victorieux, qui annonçait une résolution bien arrêtée.

— Je sais bien qu'il y sera, dit-elle, et voilà pourquoi vous ne me répondez pas et vous ne voulez pas que j'aille à la fête; mais si vous ne m'y conduisez pas, je saurai bien m'y rendre toute seule.

— Qu'avons-nous fait? dit tout bas tante Victo-

— Elle est vendue 4 fr. 20 c. le 4/2 kil. et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui lundi 3 août, à 7 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour.

Vote d'un crédit pour l'empiérement du chemin de la Butte-des-Moullins; Affaires diverses.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

Sur six élèves de la classe de philosophie présentés par l'Institution Saint-Louis, cinq ont été déclarés admissibles et viennent de subir avec succès les épreuves de l'examen oral devant la faculté de Poitiers.

Ce sont:

MM.

Gabriel Maurice, mention bien.  
Saint-Fort-Mortier, mention assez bien.  
Joseph Gigon.  
Georges Priou.  
Marcel Thoreau.

Par décision ministérielle du 29 juillet 1885, M. Dutertre-Duport, capitaine de gendarmerie, passe de Marvejols (Lozère) à Saumur, en remplacement de M. Legrand, admis à la retraite.

M. Génolhac, classé à la 4<sup>o</sup> batterie du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie, est nommé au grade de lieutenant en 1<sup>er</sup>, pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officier d'instruction.

M. Étienne, classé à la 4<sup>o</sup> batterie du 3<sup>o</sup> régiment d'artillerie, est nommé au grade de lieutenant en 1<sup>er</sup>, pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officier d'instruction.

M. Peigné, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 4<sup>o</sup> batterie du 21<sup>o</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 2<sup>o</sup> batterie du 3<sup>o</sup> régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application précitée en qualité d'officier d'instruction.

LA CLASSE 1880

Aucune modification, quant à l'époque du renvoi de la classe 1880, n'a été notifiée par le ministre au premier bureau de l'état-major général. Cette classe paraît donc devoir faire les grandes manœuvres, contrairement à ce qui a eu lieu pour la classe 1879.

blaient toujours empreints d'une sorte de crainte.

On eût dit qu'elle avait peur qu'il se rappelât un jour, lui, homme et frère, qu'elle avait été abandonnée par son fiancé, dont elle ne parlait jamais devant lui.

Là seulement la pauvre insensée paraissait avoir conservé quelques éclairs de sa raison envolée.

La veille du jour pour lequel le jeune homme avait annoncé son arrivée, M. Schull entra dans le petit salon où d'ordinaire tante Victorine travaillait, en compagnie de dame Gertrude et de Marthe, lorsque celle-ci ne faisait craindre aucune crise de sa terrible maladie.

La présence du vieux professeur ne dérangea personne.

Tante Victorine essuya lentement les larmes silencieuses qui coulaient sur son visage.

— Savez-vous, dit M. Schull en s'asseyant sur une chaise à quelque pas de la vieille fille, qu'il y a grande fête demain chez les nouveaux propriétaires qui demeurent à trois kilomètres d'ici, à propos de la récolte du houblon? On la dit si magnifique, cette année, que tout le pays serait en liesse, si...

Et un regard attristé et explicite acheva la phrase du pauvre Schull.

— Et que peut avoir cette fête de commun avec nous, mon vieil ami? reprit tante Victorine.

— Elle m'a donné une idée que je viens vous

communiquer.

Et, de la main, M. Schull indiquait Marthe, dont la tête songeuse appuyait sur sa poitrine.

— Elle vit toujours seule, dit-il, loin de tout ce qui peut secouer son esprit et son corps; pourquoi n'irions-nous pas à cette fête, avec elle?

— Vous n'y pensez pas, monsieur Schull; que dirait Henri si nous prenions une détermination de ce genre sans le consulter? Attendons au moins son arrivée, pour le laisser maître de décider ce qu'il convient de faire.

— Il n'arrive que demain dans l'après-midi, et il serait trop tard alors pour se décider.

Victorine ne paraissait point du tout être de l'avis de M. Schull; cependant, comme elle s'était accoutumée à le considérer comme un sage, dont les conseils devaient toujours être au moins discutés, elle se tourna vers Marthe elle-même, comme pour savoir l'effet que cette proposition ferait sur son esprit.

— As-tu entendu ce que notre ami vient de nous proposer? demanda-t-elle.

Marthe ne releva pas la tête.

Sans qu'on lui en donnât l'ordre, dame Gertrude intervint; et, secouant la jeune fille, comme elle seule osait le faire:

— Avez-vous entendu, et comprenez-vous? demanda-t-elle.

Marthe eut une sorte de tremblement convulsif

## TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR

Audiences de Vacation 1885.

Première audience, samedi 22 août.  
Deuxième audience, samedi 5 septembre.  
Troisième audience, samedi 19 septembre.  
Quatrième audience, samedi 3 octobre.  
Reentrée le 15 octobre.

L'ouverture de la chasse paraît devoir être ainsi fixée pour cette année :  
1<sup>re</sup> zone (départements limitrophes de l'Espagne et de l'Italie), 16 août.  
2<sup>e</sup> zone (Centre), 23 août.  
3<sup>e</sup> zone (Nord), 30 août.  
La Bretagne et le Pas-de-Calais, le 20 septembre.

École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingtième séance du 2 août 1885.

Tir réduit et à la carabine, à 20 mètres.

Tirailleurs.....	16
Balles tirées.....	93
Balles mises.....	87
Nombre de points.....	257

Résultat : 93.97 p. 0/0.

COUR A. — Prix, une épingle-insigne en argent : M. Boucheau, officier de l'armée active.

COUR B. — 1<sup>er</sup> prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Menagé, soldat de réserve au 6<sup>e</sup> de ligne ; — 2<sup>e</sup> prix, une médaille bronze Ligue des patriotes : M. Boucheau, officier de l'armée active.

31<sup>e</sup> séance, le dimanche 9 août 1885, à 200 mètres, au fusil Gras, champ de tir de Tarrefour, à 2 heures du soir.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

## TOURS.

La vente du Théâtre-Français de Tours a eu lieu jeudi par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> Chevereau, notaire.

La Société des entrepreneurs à laquelle appartenait s'en est rendue acquéreur sur une seule enchère de 100 francs. Il a donc été vendu 450,400 francs.

## CROIX BRISÉES.

On lit dans l'Océan, de Brest :

« Le 14 juillet dernier, trois jeunes gens des environs de Brest, — trois républicains, bien entendu, — n'ont trouvé rien de mieux à faire, pour fêter la République, que de renverser et de briser des croix sur la route de Guilers à Brest.

« Ces croix, élevées par la piété des fidèles, étaient en vénération dans tout le pays : elles étaient un touchant souvenir pour plusieurs familles.

« Les voilà renversées, brisées en mille morceaux par de nouveaux vandales.

« Les coupables sont connus.

« Le crime a été commis de sang-froid.

« Voilà ce que produisent la lecture des journaux impies et les funestes exemples de profanation donnés par un gouvernement anti-religieux.

« M. le curé et M. le maire de Guilers demandent avec raison une répression.

« L'obtiendront-ils ? C'est la question que l'on pose.

« Le crime a été commis le jour de la fête de la République ; ne sera-ce pas une circonstance atténuante ?

« Grand Dieu ! à quelle époque vivons-nous ? »

## Publications de mariage.

Lozien Fortier, cordier, et Angèle Ithamar, douzième, tous deux de Saumur.

Pierre-Vincent Borian, charbon, et Marie-Antoinette Clémence Gougeon, sans profession, tous deux de Saumur.

François Mas-Saint-Michel, charbon, de Saumur, et Marie Laboucheix, sans profession, d'Ussel (Corrèze).

Séraphin Cordier, perrayer, de Doué-la-Fontaine, et Marie-Louise-Julie Ithamar, couturière, de Saumur.

Adolphe Castet, maréchal-ferrant, de Castels (Landes), et Eugénie Berger, chapeletière, de Saumur.

## SUIVANT ACTE

sous seings privés fait en double original en date à Paris du 30 juin 1885 et à Saumur du 4 juillet suivant, enregistré à Saumur le 13 juillet 1885, folio 494, verso, case 4, reçu douze cent soixante francs, décimes trois cent quinze francs. Signé : Raison.

Ledit acte déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Rouleau le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré à Saumur le même jour, folio 195, recto, case 4, reçu trois francs soixante-quinze centimes. Signé : Raison.

Les fondateurs dénommés à l'acte extrait ont formé, sous la dénomination de « Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest », une Société anonyme régie par la loi de 1867 et les dispositions qui vont suivre.

## OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pour objet :

1<sup>o</sup> L'exploitation du réseau de Tramways à vapeur de Saumur et sa banlieue, comprenant deux lignes : A. Ligne de Saumur, gare d'Orléans à Saint-Hilaire-Saint-Florent ; B. Ligne de Saumur à Fontevault, concédées à M. Monprofit par décret déclaratif d'utilité publique en date des 9 et 10 janvier 1883 ;

2<sup>o</sup> La construction et l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général ou local dont elle pourrait acquérir ou obtenir la concession ou le fermage ultérieurement ;

3<sup>o</sup> Et, d'une manière générale, la création, l'acquisition et l'exploitation de toute entreprise de transport par terre et par eau pouvant se rattacher à ses chemins de fer, avec l'autorisation des administrations compétentes ;

4<sup>o</sup> Les entreprises des travaux publics ayant une relation avec l'exploitation de ses chemins de fer.

## SIÈGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à Saumur ; le local où seront installés les bureaux de la Société sera choisi, désigné et publié par les soins du Conseil d'administration, lors de la constitution de la Société.

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 4,250,000 francs ; il est représenté par 2,500 actions de 500 francs l'une, entièrement libérées, au porteur ou nominatives, et réparties entre chacun des fondateurs au prorata de leurs droits respectifs et suivant accord intervenu entre eux.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil composé de neuf membres au plus et de trois au moins, nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Par dérogation au présent mode d'élection, le premier Conseil, composé de cinq membres, est dès actuellement et statutairement pour une durée de trois ans, conformément à la loi, formé de :

MM.

MONPROFIT (ONÉSIME), — ingénieur civil, à Saumur ;

PÉRAMY (CLAUDE), — négociant, à Fontevault ;

LÉVY (ÉMILE), — négociant, à Paris ;

VON OVEN (ISCA), — propriétaire, à Ville-d'Avray ;

BONNET (ÉDOUARD), — ancien attaché à l'École des Ponts-et-Chaussées, ingénieur à Chatou.

Le Conseil se renouvellera par tirage au sort et par tiers chaque année. Ce roulement n'aura lieu qu'à partir de la quatrième année.

## COMMISSAIRES DE SURVEILLANCE

Il est nommé chaque année, en assemblée générale, un ou plusieurs commissaires de surveillance, conformément à la loi.

## FONDS DE RÉSERVE

L'excédent des produits sur les dépenses sera réparti et successivement employé comme suit :

1<sup>o</sup> Il sera d'abord distribué, à titre d'intérêt, 5 0/0 par an aux actionnaires sur le montant de leurs actions ;

2<sup>o</sup> Ensuite, le vingtième, affecté à la formation du fonds de réserve prescrit par l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867 ;

3<sup>o</sup> Les sommes nécessaires à l'amortissement du capital-action, s'il y a lieu ;

4<sup>o</sup> Le surplus sera distribué aux actionnaires à titre de dividende, déduction faite de 10 0/0 attribués aux administrateurs.

Ce capital représente le cautionnement exigé par l'Etat, les dépenses de toute nature nécessitées par l'obtention de la concession ; les dépenses faites ou à faire pour études, acquisitions de terrains, travaux d'infrastructure, l'installation des voies, la construction des gares et stations, le matériel fixe, le matériel roulant, les frais de mise en exploitation, les frais de constitution de la Société, l'intérêt des capitaux engagés, les frais généraux et de contrôle, le tout conformément aux prescriptions du cahier des charges de la concession aux devis approuvés par l'administration des travaux publics auxquelles les fondateurs ont pris l'engagement de se conformer rigoureusement.

## DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société commencera à partir de la constitution définitive, et finira avec les concessions et entreprises qu'elle a pour objet d'exploiter.

## DÉPÔTS EXIGÉS PAR LA LOI

Le 25 juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq il a été déposé aux greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud les expéditions et originaux prescrits par la loi.

POUR EXTRAIT,

L'administrateur délégué,  
O. MONPROFIT.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

D'un procès-verbal de délibération de l'assemblée générale constitutive de la Société anonyme des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, tenue à Saumur, 68, quai de Limoges, dans les bureaux de ladite Société, le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, et dont l'original, signé de tous les membres présents, a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Rouleau, notaire à Fontevault, suivant acte reçu par lui le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré à Saumur le même jour, folio 195, recto, case 5, reçu trois francs soixante-quinze centimes. Signé : RAISON.

A été extrait ce qui suit :

L'assemblée générale, régulièrement constituée, a approuvé définitivement les statuts de la Société, et a constaté l'acceptation de : MM. Monprofit (Onésime), Péramy (Claude), Lévy (Émile), Von Oven (Isca) et Bonnet (Édouard) comme administrateurs de ladite Société. La même assemblée a nommé M. Paul Prouteau commissaire censeur pour le premier exercice social.

Les administrateurs et le commissaire censeur ayant accepté leurs fonctions, la Société s'est trouvée définitivement constituée.

POUR EXTRAIT,

L'administrateur délégué,  
O. MONPROFIT.

Pour cause d'administration, la deuxième réunion de Courses de Verrie-Saumur ne pouvant pas avoir lieu, MM. les Souscripteurs sont prévenus qu'ils pourront se présenter à la caisse du Cercle Saint-Hubert jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, pour être remboursés de la moitié de leurs cotisations.

## Faits divers.

### UN MISÉRABLE.

La Cour d'assises de l'Eure vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité Léon Gobert qui avait égorgé dans les circonstances les plus abominables son jeune frère Alexis.

Le 23 avril dernier, M. Gobert, garde particulier à Aigleville, s'était absenté toute l'après-midi pour faire une tournée dans les bois. Il avait laissé la maison à la garde de ses deux fils, Léon Gobert, âgé de vingt-quatre ans, et Alexis Gobert, enfant de dix ans.

A son retour, le garde vit accourir à sa rencontre son fils aîné, Léon, qui paraissait en proie à l'émotion la plus vive.

Léon Gobert raconta à son père que, durant son absence, quatre malfaiteurs s'étaient introduits dans l'habitation. Il avait essayé de leur résister, mais les voleurs l'a-

vaient pris à la gorge et frappé jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance. Quand il revint à lui, les brigands avaient disparu. La maison était dévalisée et son petit frère Alexis était étendu mort à ses côtés.

Le pauvre enfant était affreusement mutilé : il portait au cou une large plaie, les jambes étaient presque détachées du corps, la poitrine était défoncée, la tête à moitié séparée du tronc.

Tout dans la maison était en désordre et il semblait en effet que des voleurs eussent passé par là... La vérité, c'est que Léon était lui-même l'assassin. En présence des constatations de l'information, il dut bientôt faire les plus complets aveux.

Le misérable avait égorgé son frère à la suite d'une querelle futile ; puis il avait essayé de dépecer le cadavre pour le faire disparaître, mais n'avait pas eu le temps de terminer sa sinistre besogne avant l'arrivée du père.

On recherche vainement quelles circonstances atténuantes les jurés ont pu trouver pour épargner ainsi ce coupable fratricide.

## CONSEILS ET RECETTES.

### CIMENT POUR RACCOMMODER LES PORCELAINES.

Faites bouillir pendant cinq ou six minutes dans une eau bien claire un morceau de verre blanc, ce qui le rend plus friable ; pilez ensuite ce verre, passez-le à travers un tamis fin, et donnez lui un grand degré de ténacité en le broyant sur un marbre après l'avoir mélangé avec du blanc d'œuf.

La ténacité de ce ciment est telle que les parties rejointes ne se séparent jamais, lorsqu'on vient à briser de nouveau les vases ainsi raccommodés.

### POUR DÉTRUIRE LES VERS DANS LES MEUBLES.

Vous pouvez détruire les vers qui dévorent votre meuble : 1<sup>o</sup> en soumettant ce meuble à une fumigation d'acide sulfureux (produit par la combustion du soufre) dans une chambre close ; 2<sup>o</sup> en versant du pétrole dans les trous où se trouvent les vers.

### DESTRUCTION DES FOURMIS.

Pour les faire disparaître des pelouses qu'elles détruisent, il faut arroser les terrains de pétrole ; c'est un moyen très-efficace.

### POUR RENDRE AUX VIEILLES NOIX LEUR SAVEUR.

On les met dans un baquet dans lequel on verse de l'eau bouillante et salée. On les retire après le refroidissement. Elles ont alors repris l'aspect et le goût qu'elles avaient étant fraîches.

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU

## NORD DE L'ESPAGNE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

### A 50,000 OBLIGATIONS

Intérêt annuel 15 francs nets d'impôts

Coupons payables le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet

Remboursement à 500 francs en 72 ans

(JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JUILLET 1885)

### PRIX D'ÉMISSION

40 » en souscrivant.

60 » à la répartition.

100 » du 15 au 30 septembre.

147 50 du 15 au 30 novembre.

347 50

Moyennant fr. 345, on peut souscrire des titres entièrement libérés qui obtiendront la préférence dans la répartition. Rendement y compris la prime d'amortissement 5 0/0 nets.

### ON SOUSCRIT JEUDI 6 AOUT

A la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire, Paris.

A la Société générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, Paris.

Au CRÉDIT LYONNAIS et dans toutes ses Agences en France et à l'étranger.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

**A CÉDER DE SUITE**  
**FONDS DE CHAPELIERIE**  
Et Articles militaires  
Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER. (644)

Etude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.

**MAISON DE COMMERCE** de premier ordre, pour la vente en gros en France et à l'étranger de fruits secs de toute nature, à céder à l'amiable, par suite de décès, à Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser à M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon. (647)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

**A VENDRE**

**UNE CAVE**

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

**MAISON**

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**A VENDRE**

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

**CABINET D'AFFAIRES**

DE

**M. G. DOUSSAIN**

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires.  
Arbitrages et expertises comptables.

Recouvrements et renseignements, etc., etc.

Consultations absolument gratuites.

**BAINS DE MER**

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction.

**A LOUER**

**Deux Châteaux**

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

**A LOUER**

**ANCIENNE MAISON LAVOYE**

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

**A VENDRE**

**Moteur à Gaz**

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

**CANOT à Vendre**

S'adresser aux BAINS CIVILS.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

**A LOUER**  
**BEAU MAGASIN**

Grand'Rue, n° 1.

S'adresser à M. LARDÉ, même maison. (662)

**AVIS**

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

POUR

**COUVERTURES EN ARDOISES**

Nouveau système perfectionné

Brevet s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

**Offres et Demandes**

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande un **clerc** se destinant au notariat.

UN MÉNAGE sans enfants demande une place, le mari pour l'intérieur et comme **cocher**, la femme comme **cuisinière**.

S'adresser au bureau du journal.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un **apprenti** pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**Fabrique de Chaudronnerie en tous genres**

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

**AUGUSTE BILLY**

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte, sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défilant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR à l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

LIBRAIRIE ABEL PILON

**A. LE VASSEUR, SEUR**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**

DE

**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																			
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b>		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir				
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 05	7 21	8 40	1 15	3 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourguell. 8 17	12 09	6 10	9 40	
9 — 18 — matin, omnibus-mixte.		6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet 8 26	13 18	6 30	9 50	
1 — 25 — soir,		6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur. 9 13	1 25	7 15	10 40	
3 — 32 — express.																					
7 — 15 — omnibus.																					
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																					
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</b>		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.							
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir				
8 — 21 — omnibus.		6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7 45	8 23	2 51	9 55	Poitiers 5 50	13 50	6 10	9 40		
9 — 27 — express.		6 53	7 53	2 2	4 50	8 41	5 58	9 19	1 19	4 30	7 57	Loudun 6 28	1 28	10 11	11 11	Neuville 6 28	1 27	7 40	10 40		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		7 02	8 02	2 11	4 41	8 51	6 07	9 21	1 29	4 37	8 07	Argay 6 55	2 52	10 22	11 22	Mirebeau 6 55	2 52	7 50	10 50		
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)		7 14	8 08	2 19	5 1	8 59	6 07	9 21	1 29	4 37	8 07	Argay 7 40	3 54	10 22	11 22	Mirebeau 7 40	3 54	8 49	10 59		
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)		7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	6 19	9 33	1 42	4 50	8 19	Loudun 8 49	4 04	11 27	12 27	Loudun 8 49	4 04	9 58	11 27		
10 — 24 — express-poste.												Poitiers 9 24	4 28	11 38	12 38	Loudun 9 24	4 28	10 11	11 38		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur,